Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 43 (1905)

Heft: 22

Artikel: Pour un cochon

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-202339

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Madeleine et demandait à grands cris des compresses et de la pommade.

- Ne criez pas tant, lui fait un voisin, laissez donc faire la nature. Ça s'en ira comme ça est venu.

Qu'en pensez-vous? - Deux dames sortant d'une conférence à la Maison du Peuple:

- Eh bien, comment trouvez-vous cela, ma chère?

- Oh l... voilà! ...

— C'est exactement mon opinion.

Diverses circonstances ont retardé la publication de cette « Causerie neuchâteloise ». Nous en présentons tous nos regrets à nos lecteurs et à l'auteur.

Causerie de Neuchâtel

C'est le printemps. Hélas le mai ne fleurit, cette année, que dans le cœur des amoureux et des poètes! Au dehors, temps laid, vent froid, pluie, et même, par aventure, quelques flocons attardés. Il fait triste, et les lilas ont peine à fleurir.

Bien mieux que les lilas et les pivoines, c'est la fin des soirées mondaines, des conférences, des séances musicales, des assemblées de toutes les ligues possibles et impossibles, qui signale à Neuchâtel la venue du printemps. Et nous avons été gâtés cet hiver: chaque soir, pendant des mois, il a fallu subir quelque causerie ou quelque soirée de société. Mais les brises du printemps ont balayé tout cela; silence et poussière maintenant dans les temples — la semaine — et dans les salles de con-férences, semaine et dimanche.

Mais les Neuchâtelois, race bavarde, ne sauraient vivre en reclus. Pour remplacer les conférences où l'on va pour se voir et batifoler bien plus que pour écouter quelque bel oiseau - comme disait un ancien -, ils ont imaginé depuis longtemps le « tour des quais ». Depuis avril, chaque beau soir, entre cinq et neuf heures, tout Neuchâtel se ballade le long de ses quais, en regardant le lac rose et bleu sous le soleil couchant; en guignant les jeunes pensionnaires anglaises — nous disons les « phoques » — à leurs fenêtres, et en échangeant des impressions, des souvenirs et des sentiments. Amoureux et babillards s'en donnent à cœur joie.

Tous parlent du Salon neuchâtelois de 1905, où s'étalent quelques hideurs, pas mal de croûtes, beaucoup de banalités, et, dans le nombre, de bien jolies choses. Il y en a même de belles, par ci par là. Trop de banalité dans le choix des motifs. Vous conviendrez que les paysages jurassiens et les scènes alpestres sont maintenant, en peinture, de l'histoire ancienne. Pour rappeler de beaux souvenirs aux alpinistes, aux patriotes et aux botanistes, mainte de ces toiles n'en est pas moins banale d'inspiration et de facture. Il faudrait découvrir un côté nouveau de cette nature alpine et jurassienne, et le rendre d'une manière personnelle, plutôt que s'ingénier à copier machinalement des sites cent fois vus Le genre décadent, en peinture, ne nous est pas épargné cette année; cette manie d'étrangeté nous vaut des toiles devant qui les gens de goût passent en haussant les épaules, pendant que s'extasient deux ou trois prêtres de l'incompréhensible. Ne nommons personne et ne citons pas. Inutile de vous décrire longuement un Salon assez intéressant d'ailleurs, où probablement vous ne mettrez pas les pieds. Ne perdons pas de temps et revenons à nos moutons.

Le parti socialiste a fêté cette année le 1er mai, comme partout ailleurs. Long cortège et discours. Décidément, les socialistes avaient un air étrangement conservateur, ce jour-là. Rosette rouge à la boutonnière, comme de vulgaires décorés; endimanchés comme des bourgeois; calmes, d'ailleurs, et dignes. Ce premier

mai n'a pas causé d'incidents graves: tant mieux! seul un farceur, qu'il ne faudrait pas prendre au sérieux, a tenté, vers quatre heures du matin, de faire sauter la Préfecture à l'aide d'un pétard. Résultat : trois vitres cassées. Et voilà tout. Un soir, c'était mercredi passé, Neuchâtel qui s'endormait, était réveillé par le cortège de Belles-Lettres, qui célébrait sa tune de printemps. Toute la ville a regardé cette verte jeunesse défiler: musique «l'Harmonie » en tête, jusqu'au Chalet de la Promenade. Ce fut une débauche de feux d'artifices, de cris, de hourras, de joie et de folie; une flamme de gaîté dans l'existance un peu terne de Neuchâtel au printemps.

Sur les quais, on parle encore de tout cela. Il est huit heures ; le soleil s'est enfui derrière le Trou-de-Bourgogne; le lac clapote, rose encore, au pied du glacis qui soutient nos quais, le joran souffle et Neuchâtel étudiant, pensionnaire et féminin, las d'avoir tant jasé bâille, serre des mains très nombreuses puisqu'il est bavard et rentre à son gite pour y dormir du sommeil du juste.

16 mai 1905

PAYSAN DU SEYON

A l'école (suite)

(Phrases glanées dans les compositions.)

« Chaque fois que Davel se promenait dans les sentiers, il s'asseyait sur une haie et réfléchissait.» 9,130 *,

- « Davel fut condamné à être écarquillé.» U.W. *
- « Avec la noix, on fait l'huile de vierge.»
- 1, * * * « Dans les travaux que je préfère, il y en a bien quelques-uns que je n'aime pas.» re (001 *) *
- « Le travail que je préfère, c'est l'école, surtout quand on a les vacances.»
- 1 * 4 « Les hommes et les animaux croissent sur
 - « L'homme est du règne végétal animal.»
- « Quinze cents cadavres jonglaient sur le champ de bataille.» (A suivre.)

Petites annales de mai et juin.

1586. - L'an 1586 au mois de mai, occasion de la grande cherté du blé, les bonnes villes de tout le pays de Vaud étant allées au recours par devant l'Excellence de nos souverains Seigneurs et Princes de Berne, a été par iceux le blé apprécié à 25 florins la charge, mesure de Vivevs (Vevey), et aux autres lieux selon les mesures; de sorte que le mardi suivant n'est venu sur le marché dudit Viveys qu'un quarteron de froment ou de blé, de manière qu'il y a eu grands pleurs et plaintes, même grande pauvreté à l'endroit des pauvres.

François Montet

1688. — Du second juin. — Vertueux et prudent Charles de la Pierre chirurgien de son état, de la baronnie d'Aubonne, a promis et promet par les présentes, sous l'obligation de ses biens, de rendre parfaitement guérie en parfaite santé honnête Marie fille d'honorable Hippolite Escot bourgeois et juré (assesseur) Villeneuve, du mal caduc dont elle est atteinte, et ce durant l'espace et terme d'une année, moyennant une vache que le dit Sr Escot lui livrera à prendre à choix sur 6, et outre ce, 50 livres de fromage payables à la S. Martin, à telle condition que s'il ne la rend parfaitement guérie, le dit Escot ne sera nullement obligé de rien livrer au dit Sr de la Pierre du-

rant le dit terme, car telle a été leur intention. A peine de damps, Posents etc.

(Archives notariales, Vevey).

Pour un cochon.

Un de nos lecteurs a bien voulu relever à notre intention l'enquête faite en 1803, par un juge de paix du canton, à propos du vol d'un porc. Ce document est aussi amusant que cu-

Régistre Criminel et Corréctionel. Dès le 31 Juillet 1803 au 12 Février 1806. (Copie d'une enquête faite ce jour par le Juge de paix...

du Cercle d..... Du 26 Décembre 1803.)

Le Citoyen de a fait rapport au conseiller-Juge de paix du Cercle de qu'aujourdhuy environ les deux heures après midy, on lui avait volé un cochon gras attaché près de la Boutique du serrurier . . . , qui lui coûtait soixante francs, qu'aussitot on était allé à la poursuite de Cet animal du côté de ..., d'après les indices donnés par le Jeune . charpentier qu'un homme le conduisait de ce côté là. Que le citoyen une des personnes mise à la cherche de ce cochon la reconnu à la montée. conduit par cy devant commis d'Exercice et le ramena de Suitte à n'ayant pû se Saisir de l'Individu étant Seul. Le Susdit arrivé en ville en fit son rapport au Citoyen Juge de paix qui ordonna d'aller à saisir le nommé dans son domi-

Du 27 Xbre 1803.

Les Citoyens Huissier G... et B... accompagnés de deux gend'Arme, Se Sont Transportés à ... où environ les Cinq heures du matin, ils ont saisi le nommé dans son domicile, Le quel ils ont conduit chez le Citoyen Juge de paix, qui aussitôt là fait mettre dans la chambre du prévenu.

Du 27 Xbre à 2 heures après-midi.

Le nommé prévenu ayant été conduit par l'huissier Gr.... devant le Juge de paix et Son Greffier en qui il a toute confiance: on lui a demandé S'il reconnaitrait la personne qui lui avait repris le porc. Il a répondu qu'il ne s'en rappelle pas. Ayant fait paraître le conseiller et demandé si c'était bien la l'homme entre les mains du quel était le cochon.

Il a répondu qu'oui, après quoi les questions sui-

vantes ont été adressées au prévenu :

« Comment il s'appelle? Quel est son âge et sa profession? S'il est marié? Combien il a d'enfants? S'il a été à..., hier? -- R. Qu'oui. — D. A quelle heure il en est reparti? — R. Qu'il ne s'en rappelle pas. - D. Où il avait eu le cochon qu'on lui a repris d'entre les mains? - R. Qu'il ne s'en rappelle pas. — D. Combien il avait d'argent en arrivant en ville ? — R. Trois Ecus neufs et Six Cruches. — D Ce qu'il a fait de cet argent ? — R. Qu'il l'a employé en partie à payer un petit cochon qu'il avait acheté. - p. Combien ce porc lui coûtait? - R Deux Ecus neufs et un pot de vin. - n. De qui il l'a acheté? - R. Qu'il ne connait pas la personne, seulement qu'il croit qu'elle est de - D. Ce qu'il a fait de ce porc? — R. Que Jean-Abram C.... et le Syndic l'ont emmené à — D. Pourquoi il ne l'a pas emmené lui-même? — R. Parce qu'il était ivre. — D. Pourquoi il n'est pas parti avec eux ? — R. Qu'il était allé boire une bouteille chez B.... avec la citoyenne Susette de avec laquelle il avait à faire. — p. Si le porc qu'on lui a repris était sien? — n. Qu'il ne pouvait pas être sien puisqu'il n'avait pas assé d'argent pour le payer. — p. S'il reconnaitrait cet animal? — n. Qu'il n'en sait rien, et le lui ayant fait voir a dit que ce pourrait bien être le même, mais qu'etant ivre il ne pourrait pas l'assurer.

Relû et Confirmé. Ayant fait paraître le Citoyen Henri charpen-

D. Si c'est lui qui a vu hier un homme conduisant un porc gras dans le chemin des épines, conduisant à? — R. Qu'oui et lui ayant fait voir l'homme et l'animal, il a reconnu l'un et l'autre. D. Dans quel endroit du chemin il a vu l'homme conduisant le porc? — n. Un peu en dessus de la montée de près du champ d,

Relû et Confirmé.

Après quoi le Conseiller Elie . . . propriétaire du cochon proteste pour sa journée et pour tous les frais et retard que cette affaire lui occasionne, demandant la restitution de son Porc.

On le lui a rendu à condition cependant qu'il ne le tue que Jusqu'a nouvel ordre afin de pouvoir le reproduire s'il en est requis.

Les Citoyens Rodolphe R.... et Henri R.... ont

de même protesté pour leur Journée.

Le Citoyen Juge de paix conformément à l'article 95 de la Loy du 6 Juin a donné un mandat d'arret pour que le prévenu soit mis dans la maison d'arrêt du Tribunal.

Liste des frais résultant de l'enquête faite par le Citoyen Juge de Paix du Cercle de contre Ja-cob-François de ... au sujet d'un Vol de Cochon commis par ce dernier le 25 Xbre 1803.

de Corps § I et II L. Aux deux huissiers pour être allé Saisir à le dit B			
Aux deux huissiers pour être allé Saisir à le dit B 4 A deux gendarmes d les accompagnant, étant allé de nuit et à trois lieues de 3 A l'huissier l'entrée en chambre d'arret du prévenu 8 Au dit pour la Sortie 8 Au dit pour avoir donné à diner au prévenu 9 Au propriétaire du porc et à un homme mis à la poursuite du dit animal 4 Au dit propriétaire, sa Journée et avoir parû le lendemain devant le Juge de paix 2 Au Juge de paix pour l'Enquête 4 Au greffier idem 4 A l'huissier 10 A l'huissier 10 Pour expédition du verbal 2 40 Pour le Sceau au pied du dit verbal 2 40 Pour le mandat d'arrêt § I et II 5 Pour régistrature de cette liste expédition et timbre 1 2	1803. Xbre 26. Pour le mandat de prise		
A deux gendarmes d les accompagnant, étant allé de nuit et à trois lieues de		_	5
A deux gendarmes d les accompagnant, étant allé de nuit et à trois lieues de	Aux deux huissiers pour être allé Saisir à		
gnant, étant allé de nuit et à trois lieues de 3 — A l'huissier l'entrée en chambre d'arret du prévenu 8 — 8 Au dit pour la Sortie 9 8 Au dit pour avoir donné à diner au prévenu 9 Au propriétaire du porc et à un homme mis à la poursuite du dit animal 4 — Au dit propriétaire, sa Journée et avoir parû le lendemain devant le Juge de paix. 2 — Pour la Journée de deux témoins 2 — Au Juge de paix pour l'Enquête 1 — A l'huissier 4 — 10 Pour expédition du verbal 2 10 Pour le Sceau au pied du dit 2 2 10 Pour le mandat d'arrêt § I et II 5 10 Pour régistrature de cette liste expédition et timbre 1 2	le dit B	4	-
A l'huissier l'entrée en chambre d'arret du prévenu 8 Au dit pour la Sortie 9 Au dit pour avoir donné à diner au prévenu 9 Au propriétaire du porc et à un homme mis à la poursuite du dit animal 4 Au dit propriétaire, sa Journée et avoir parû le lendemain devant le Juge de paix 2 Pour la Journée de deux témoins 2 Au Juge de paix pour l'Enquête 1 Au greffier idem 1 Pour expédition du verbal 2 10 Pour le Sceau au pied du dit 2 Pour le mandat d'arrêt § I et II 5 Pour régistrature de cette liste expédition et timbre 1 2	A deux gendarmes d les accompa-		- ;
ret du prévenu. — 8 Au dit pour la Sortie . — 8 Au dit pour avoir donné à diner au prévenu — 9 Au propriétaire du porc et à un homme mis à la poursuite du dit animal		3	_
Au dit pour la Sortie			0
Au dit pour avoir donné à diner au prévenu			
venu		_	8
Au propriétaire du porc et à un homme mis à la poursuite du dit animal			Q
mis à la poursuite du dit animal 4 Au dit propriétaire, sa Journée et avoir parû le lendemain devant le Juge de paix 2 Pour la Journée de deux témoins 2 Au Juge de paix pour l'Enquête 1 Au greffier idem 1 A l'huissier -40 Pour expédition du verbal 2 40 Pour le Sceau au pied du dit -2 Pour le mandat d'arrêt § I et II -5 Pour régistrature de cette liste expédition et timbre 1 2			0
Au dit propriétaire, sa Journée et avoir parû le lendemain devant le Juge de paix. 2 — Pour la Journée de deux témoins. 2 — Au Juge de paix pour l'Enquête 1 — Au greffier idem 1 — 40 Pour expédition du verbal 2 10 Pour le Sceau au pied du dit 2 — 2 Pour enrégistrement du dit verbal 2 10 Pour le mandat d'arrêt § I et II — 5 Pour régistrature de cette liste expédition et timbre 1 2 10	Au proprietaire du porc et a un nomme	4	
parû le lendemain devant le Juge de paix. 2 — Pour la Journée de deux témoins. 2 — Au Juge de paix pour l'Enquête 1 — Au greffier idem 1 — A l'huissier — 40 Pour expédition du verbal 2 10 Pour le Sceau au pied du dit — 2 Pour enrégistrement du dit verbal 2 10 Pour le mandat d'arrêt § I et II — 5 Pour régistrature de cette liste expédition et timbre 1 2		-	
Pour la Journée de deux témoins		2	_
Au Juge de paix pour l'Enquête 1 Au greffier idem 1 A l'huissier - 40 Pour expédition du verbal 2 40 Pour le Sceau au pied du dit - 2 Pour enrégistrement du dit verbal 2 40 Pour le mandat d'arrêt § I et II - 5 Pour régistrature de cette liste expédition et timbre 1 2			
Au greffier idem 1 A l'huissier -10 Pour expédition du verbal 2 40 Pour le Sceau au pied du dit -2 Pour enrégistrement du dit verbal 2 40 Pour le mandat d'arrêt § I et II -5 Pour régistrature de cette liste expédition et timbre 1 2			
A l'huissier		1	_
Pour le Sceau au pied du dit		-	10
Pour le Sceau au pied du dit	Pour expédition du verbal	2	10
Pour le mandat d'arrêt § I et II			2
Pour régistrature de cette liste expédition et timbre			-
et timbre			5
et timbre	Pour régistrature de cette liste expédition		
L. 29 09	et timbre	1	_2
	L.	29	09

La livre étant divisée en 20 batz, ce qui fait que l'addition donnant 22 livres et 69 batz fait au total 25 livres et 9 batz.

Lè bounes villhes.

Lè z'einfant sant croïet, tot parâi, desai on dzor Louis Favrat. Ma fâi, l'avâi réson, car dâi dzors que y'a, lè sein pi que dâi diablios. L'ein racontavè ïena qu'allavè dinse.

— Jò i-to z'u sta matenà que te n'i pas z'u au prîdzo? demandave la Marienne à son bouèbo. Té l'avé-io pas de, dis-vâi? Io i-to z'u, dis?

 L'é David que m'a de d'allâ avoué li dévant tsi leu, po djui à la plliota.

— Et qu'as-tou gagni ?

— Gagnîvo cinq courtze, mâ en aprî m'a tot raillià.

- Vâi-tou ora, se t'étâ z'u au pridzo, te n'arâ pas perdu.

- Oï, mâ David ne lâi e pas z'u assebin, et m'a tot parâi gagnî mè dix courdze.

* * Lè assebin lo mîmo que contavo on djor stasse:

Duè compagnons vayant passâ on hommo qu'avai 'na tota petiouta concheince:

- Crayo ma fai que lè X.. que s'ein va aô

- Lo bon sang! Avoué on chômo à quatro partia.

- Pardiu! vayo prau; mâ que dau diablio lâi va-te fére?

- Cein que lâi va fére?

- Oï.

Va sè catzi derrâi lo bon Dieu, po qu'on ne vâi pas cein que robè.

Vouaiquiè onco iena.

On gaillà qu'avâi roba on caïon à la fairè d'Etsalleins et qu'étâi zu devant lo dzudzo, ne volliai pas que sai de:

- Ma fâi, monsu lo dzudzo, lâi dio, vo lo deri tot franc; ié trovâ lo caïon qu'avâi rontu l'étatze, et, quand lè z'u rattrapâïe, n'a pas étâ quiestion, l'îro fort qu'on diastro, peinsade, on caïon de trei ceint; et l'a tant teri que dè sein lo pas que i'ein è étâ lo maîtro. D'ailleu clliau que m'ant eimpougni lo pouant dere, se l'è mè que i'einmenâvo lo caïon, et se n'è pas petou lo caïon que m'einmenâvè.

A trâi fut bon!

Le « Mois de mai ».

Nous demandions, dans l'un des derniers numéros du Conteur, qu'on voulût bien nous faire part des couplets chantés à la fête célébrée, dans plusieurs de nos villages du pied du Jura, le premier dimanche de mai.

Notre appel a été entendu. De plusieurs côtés nous sont parvenues des lettres avec les vers chantés et même la musique - que l'on trouvera plus loin.

Voici, par exemple, les paroles chantées à Juriens:

> Voici le joli mois de mai, Ah! qu'il est beau! ah qu'il est gai! Voici la saison où toutes les fleurs Prennent leurs couleurs. Réjouissons-nous au Seigneur! (bis.)

En m'en allant sur ces rochers, J'entends le rossignol chanter. Dit en chantant agréablement : Voici le printemps,

Filles, passez bien votre temps. (bis.)

Filles qui avez quarante ans, Vous avez passé votre temps: Vous l'avez passé, vous le passerez Sans' vous marier.

Belles, il faut vous consoler. (bis.) * Variante: Pour jamais vous marier.

Notre Seigneur a un jardin Qui est tout planté de jasmin, De romarin, de romarin, De roses aussi,

C'est pour donner à nos amis (bis.)

* Variante:

Qui est tout barde de romarin, De jasmin, de roses aussi.

Si vous ne voulez rien nous donner, Ne nous faites pas ici rester. Le jour s'en va et la nuit vient, Nous ne gagnons rien. Sommes-nous donc ici pour rien ? (bis.)

LES REMERCIEMENTS

Redoublons nos vœux En vous faisant nos adieux, En vous demandant pardon Si nous vous incommodons. Que ce Dieu si doux Nous rassemble tous Dans son saint paradis. Que Dieu vous bénisse aussi, Ainsi soit-il!

Dans son saint paradis, Pour nous en réjouir, Après nous avoir béni. Que Dieu vous benisse aussi, Ainsi soit-il!

Voici la musique:

Le mois de mai.



La quête de mai.



A Croy, la note religieuse est plus accentuée:

> Voici ce joli Mai venu, Chrétiens, il faut nous réjouir. Voici la saison De toutes les fleurs, Publions l'honneur, Réjouissons-nous au Seigneur!

Notre Seigneur a un jardin, Qu'il a fait de sa propre main. Dans ce beau jardin, Il y croît des biens, Du pain et du vin; C'est pour nourrir tous ces humains.

Puisqu'il a tant souffert pour nous, Tâchons de nous tous convertir, Afin que par lui, Nous sovons bénis. Afin que ce jardin

Nous vous remercions désormais D'avoir donné du joli Mai. De votre chère bonté. Faite par amitié. Vous la recevrez un jour, · Au Royaume des cieux.

Ne soit pas travaillé en vain.

Quels sont les autres villages vaudois où le mois de mai est encore chanté? Nous serions heureux de les connaître.

Assaut d'étoiles. - Demain les Rochers de Naye seront pris d'assaut par les Stelliens de Lausanne, vieux et jeunes. On y fera surtout assaut de gaieté et de galanterie, puisque l'ordre de marche indique : « Excursion en famille, par train spécial » et que les amis et amies de Stella y seront conviés, « afin que cette excursion, dit la circulaire, de-vienne une véritable fète et une imposante manifestation de la famille et de l'amitié stelliennes. »

Départ d'Ouchy-Lausanne, par bateau à 8 h. 17; à 1 heure, dîner facultatif à l'hôtel des Rochers de Naye ; à 2 h., rendez-vous officiel au même hôtel ; à 3 h., thune stellienne sur la pelouse; à 6 h. 25, départ de Territet pour Ouchy.

L'oasis. — En été, quand le théâtre est fermé, la barque des divertissements lausannois a le cap sur Bel-Air. Le Kursaal monopolise les réjouissances. Aussi prépare-t-il toujours, pour cette saison, des programmes exceptionnels, dont l'attrait fait oublier, à ceux que le devoir rive au sol de la capitale, l'ar-deur des rayons solaires. On va aux Variétés pour être au frais et se divertir. Il y a en ce moment un numéro que tout le monde veut entendre : l'hommesonnerie: Dig, din, don, bim, boum; dig, din, don, bim, boum!

Primes du « Conteur vaudois, »

Ensuite d'arrangements, nous offrons, a nos lecteurs, les ouvrages suivants:

L. Favrat. Mélanges vaudois . fr. 1.50 au lieu de fr. 3.50 L. Facrac. Meanings vaudois.

Causeries du Conteur caudois

(1º série, 2º édit., illustrée).

L. Monnet. Au bon vieux temps
des diligences

C.-C. Dénéréas. La vilhe melice
dão canton de Vaud » 1.20 » 1.20

Port en sus.

La rédaction: J. Monnet et V. FAVRAT.

Lausanne. - Imprimerie Guilloud-Howard.